



## Compte-rendu Comité de liaison Citoyen COVID-19

Samedi 30 janvier 2021, Hôtel de Ville de Grenoble

### Présent.es au comité en tant que participant.es : 14 personnes présentes

- 8 représentant.es d'acteurs locaux grenoblois.es de différents domaines d'action (GRAEF Lucas, Association Dialogues ; MONCAO-MALBET Stéphanie, Conseil Citoyen Indépendant secteur 2 ; MICHEL Elisabeth, Maison des Familles ; NICOLETTI Jordane, Centre de Création de Recherche et des Cultures ; THOMAS Edouard, Association Le Rocher ; TOLA Gérard, Aviron Grenoblois ; VALVERDE Jean-Pierre, Solidarité SDF Grenoble, ZAGHOUANE Myriam, Uniscité)
- 6 habitant.es tiré.es au sort (HO-SHUI-LING, Antalya ; GUEGUEN, Anne-Marie ; LONGO, Christophe ; MENETRIER, Isabelle ; REBOUD, Arnaud ; SEKHRI, Nadia)

### Répartition par âge des membres du comité du 30 janvier 2021

	Moins de 29 ans	30 à 59 ans	Plus de 60 ans	Femmes	Hommes	Moins de 25 ans
Ensemble des tiré.es au sort	33%	50%	17%	50%	50%	13%
Présent.es au comité	14%	64%	21%	50%	50%	0%

### Répartition de la population grenobloise en 2017<sup>1</sup>

	Moins de 29 ans	30 à 59 ans	Plus de 60 ans
Population grenobloise	45%	35%	20%

4 secteurs de la ville sont représentés par les habitant.es tiré.es au sort (les personnes absentes habitant dans les deux secteurs manquants), ainsi que 8 domaines d'actions pour les acteurs volontaires (sur les douze identifiés).

### Autres personnes présentes, non participant.es au comité :

- Nathalie Jeauffroy, Facilitatrice, Animatrice du comité
- Laurence Creton-Cazanave, sociologue, observatrice
- Thibault Jouannic, Chargé de mission démocratie locale à la mairie de Grenoble, prise de notes

1<sup>er</sup> temps de la séance : Discussion générale sur les attentes vis-à-vis de la Ville en cas de confinement.

2<sup>ème</sup> temps de la séance : Revue des différentes mesures prises lors des confinements et priorisation des mesures à renforcer, continuer, stopper ou à initier dans le cas d'un troisième confinement.

<sup>1</sup> Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020. En ligne, consulté le 13/11/2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-38185#chiffre-cle-8>.

## Qu'attendez-vous de la collectivité en cas de troisième confinement ?

### Information et communication

- **L'ensemble des membres du comité a noté le manque d'informations au sujet des mesures prises par la ville lors des deux premiers confinements.** Plusieurs propositions ont alors émergé pour pallier cet état de fait :
  - Envoi d'une newsletter chaque semaine pour informer les habitant.es
  - Distribution d'un flyer dans les boîtes aux lettres et les MDH pour informer sur les mesures prises.
- **Le manque de lisibilité concernant la possibilité du maintien de certains dispositifs au regard de la réglementation sanitaire a également été pointé.** Plusieurs remarques ont été faites :
  - Les associations sont souvent renvoyées vers la préfecture ou d'autres services de la mairie, sans obtenir de réponse claire.
  - Il faudrait un interlocuteur à qui poser les questions de règles sanitaires à respecter au niveau de la ville, et qui puisse donner un document faisant foi auprès des forces de l'ordre.
  - Est-ce que la Police Municipale a le droit de verbaliser des personnes qui viennent chercher de la nourriture après 18h ? L'équipe juridique de la mairie de Grenoble a confirmé qu'il était possible de le faire, mais des cas de verbalisations ont été relevés néanmoins.

### Lutte contre l'isolement et actions à destination des personnes vulnérables

- **Un des enjeux concernant les populations jeunes consiste à leur permettre d'avoir des activités, par exemple via l'animation de rue, au cœur de leur quartier.**
  - Par ailleurs, les cas de fatigue pour les familles, avec les enfants à la maison, ont causé une fatigue psychique et physique, sur laquelle la mairie doit être vigilante.
- **Proposition de développer le versant social envers les personnes vulnérables, qui ont une expérience propre par rapport aux autres acteurs, en les incluant en tant qu'acteurs des dispositifs et non simplement comme bénéficiaires.**
  - Il faudrait mener une réflexion par rapport à l'ensemble des populations vulnérables, qui ont des besoins : sur le lien social, le soutien à la scolarité, etc. Il est très important pour ces personnes d'avoir une utilité sociale ; au niveau psychique, le problème est aussi grave qu'au niveau infectieux. Il peut exister une façon d'aborder les problèmes que nous ne maîtrisons pas, leur analyse de la crise est différente.
  - Le cadre national consiste en une improvisation permanente, à laquelle il faut s'adapter. Il s'agit donc de développer la réflexion des habitant.es sur ce qu'on leur impose, et ce qu'ils souhaitent mettre en place.
  - Il faut s'appuyer sur les gens, les responsabiliser, faire avec eux et non pas pour eux, développer leur pouvoir d'agir.
  - La mise en place d'actions sociales est une responsabilité de la municipalité, avec le CCAS : il n'est pas nécessaire d'attendre les décrets pour que l'action sociale de la ville impulse cette dynamique.



- **Si le confinement est aussi strict qu'en mars, il faudrait renforcer les actions à destination des parents célibataires pour les aider au quotidien.**

### **Ouverture des structures municipales et maintien de l'activité associative**

- **La mairie, outre les espaces numériques, doit continuer de proposer un accompagnement physique, un rapport social entre les personnes, et faire de la médiation.**
  - Le maintien de l'ouverture de l'ensemble des MDH est indispensable. Les associations travaillent beaucoup avec les MDH, c'est un lieu-pivot dans les quartiers pour organiser la solidarité.
  - Il faut que les associations et structures locales puissent maintenir un minimum d'activités.
  - Il faudrait enfin développer l'aide informatique dans les MDH ainsi que les aides pour l'impression : c'est indispensable.
- **Lors du deuxième confinement, la mairie a accepté que certains bâtiments fermés au public puissent rester ouverts pour les personnes qui y travaillent : il faudrait maintenir ce principe.**

### **Evaluation et travail d'analyse des mesures sanitaires**

- **Il y a un enjeu d'évaluation du port du masque pour des enfants jeunes, que la mairie pourrait relayer :**
  - Depuis la toussaint, les enfants de 6 à 12 ans doivent mettre le masque : il faut s'interroger sur ce que le port du masque entraîne chez les enfants.
  - Quelle est la marge de manœuvre d'une collectivité sur le port du masque pour les enfants ?
- **Les bienfaits apportés par la pratique d'activité dans les espaces naturels autour de Grenoble doit être mis en rapport avec la nécessité de la règle du kilomètre : la mairie pourrait-elle négocier avec la préfecture la règle du kilomètre autour de chez soi ?**
- **La Ville de Grenoble mène-t-elle une réflexion plus large sur ce que signifie cette crise et sur les raisons pour lesquelles nous sommes limités ?**

**Parmi les mesures qui ont déjà été prises, lesquelles doivent être poursuivies et menées avec plus d'ampleur ? Quelles nouvelles mesures seraient pertinentes ?**

Il a été noté qu'il est très compliqué d'anticiper les mesures sur un potentiel troisième confinement, pour le comité comme pour la municipalité. **Est-ce que les décrets sont disponibles en amont pour la mairie ? Ou bien n'en prend-elle connaissance qu'au moment de sa publication nationale ?**

### Transports

- Il faut **continuer de favoriser les pistes cyclables** comme cela avait été le cas lors du premier confinement.
- Il faut remettre **l'affichage « un siège sur deux » avec distanciation** ; augmenter la fréquence des transports en commun.
- Il convient néanmoins de **limiter la répression**, déjà très présente de façon générale.

### Veille téléphonique

- **Il est essentiel de perpétuer les veilles téléphoniques et de les renforcer :**
  - Il pourrait aussi être envisagé de proposer lors des appels la participation à des dispositifs existants, à destination des personnes (éventuels spectacles par exemple, etc.).
  - Une meilleure communication concernant ces veilles téléphoniques pourrait être initiée, ainsi que des numéros nationaux.

### Coordination et mutualisation des actions avec les associations locales

- **Il convient de mettre en place une meilleure coordination entre les associations et la ville, au niveau des quartiers et des secteurs.**
  - Certaines actions mutualisées ont très bien marché lors des confinements : entre associations et service public notamment.
  - Les réunions de coordination avec les acteurs locaux via les MDH sont nécessaires et pourraient être renforcées, par exemple en augmentant leur fréquence et le nombre d'acteurs conviés.
  - La mairie pourrait regrouper l'ensemble des actions effectuées par les associations pour les faire connaître. Quelle forme doit prendre cette mutualisation ? En ligne ? En présentiel ?
- **La discussion concernant le dispositif à mettre en place pour mutualiser les ressources entre mairie et associations a mis en exergue le flou entre les plateformes « Volontaires solidaires » et « Grenoble Solidarité », dont les objectifs n'étaient pas clairs pour les membres du comité.**



- Il a été suggéré de centraliser les deux plateformes pour n'en faire qu'une, ou en tout cas clarifier les rôles respectifs de chacune.

### **Proposition d'activités culturelles et artistiques**

- **Les spectacles de rue qui avaient été organisés en déambulation dans la rue, avec les acteurs de la culture, étaient une très bonne initiative, qu'il faut continuer avec plus d'ampleur.**
  - Sur cette action : la communication a été faite tardivement, ce qui n'a pas permis à tout le monde d'être informé.
  - Point de vigilance : il est extrêmement compliqué d'organiser ces événements dans le respect des règles sanitaires.
- **Proposition d'organiser ces événements selon le principe du *flash mobs*, afin de ne pas créer d'attroupements.**

### **Communication**

- **Point de vigilance : le dépliant de la mairie envoyé en décembre dans toutes les boîtes aux lettres n'avait été reçu que par 3 participants du comité.**
- **La FAQ sur le site de la ville de Grenoble ne semble pas être l'endroit le plus pertinent pour proposer des informations.**
- **Réflexion pour relancer le dispositif « Ambassadeur des bons gestes », mais selon des modalités à redéfinir, qui doivent répondre à la question : « Comment sensibiliser les gens à défaut de les forcer ? ».** Le comité n'est pas parvenu à un accord sur ce point :
  - La question de l'impact du dispositif a fait débat, au regard du faible nombre de personnes engagées. Les moyens humains seraient-ils suffisants pour renforcer le dispositif ?
  - Une partie du comité a estimé qu'il n'était pas nécessaire de relancer le dispositif, de nombreuses personnes portant correctement le masque ; les rappels des règles étant par ailleurs déjà très présents dans l'espace public.
  - Quelle serait la pédagogie à adopter pour les personnes qui ne portent pas le masque ? Les gens doivent être acteurs, on ne peut pas leur imposer ces gestes barrières, il s'agit de civisme.

### **Pratique des activités physiques**

- Ne serait-il pas possible de permettre aux cours de sport des établissements scolaires de se tenir dans les parcs de la Ville ?
- Y a-t-il une possibilité pour que la ville se positionne pour autoriser certaines pratiques sportives pour les amateurs (quand les professionnels en ont le droit) ? Il s'agit de comprendre l'articulation entre la fédération nationale et la Ville de Grenoble.



- La Ville pourrait-elle continuer les activités sportives qu'elle organise habituellement pour les faire perdurer s'il y avait un confinement ?